

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 2043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par
M. Denaja
-----**ARTICLE 25**

Supprimer l'alinéa 44.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette coordination est inutile en raison des dispositions préalablement adoptées à l'article 2 (alinéa 48).